

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

549^{EME} REUNION

9 OCTOBRE 2015

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DXLIX)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil De Paix et de Sécurité(CPS) de l'Union Africaine (UA), lors de sa 549^{ème} réunion tenue le 9 octobre 2015, a adopté la décision suivante, sur l'opérationnalisation de la Force Africaine en Attente ainsi que de sa Capacité de Déploiement rapide (FAA-CDR) et sur l'organisation de l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le terrain:

Le Conseil :

1. **Prend note** de la communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur les progrès réalisés en vue de l'opérationnalisation de la FAA-CDR et les préparatifs de l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le terrain, ainsi que sur les informations complémentaires fournies par le Chef de la Division des Opérations de Soutien à la Paix;
2. **Salue** les progrès réalisés en vue de permettre à la FAA-CDR d'atteindre sa capacité opérationnelle complète (COC), ainsi que les mesures prises pour intégrer la Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises (CARIC) à la FAA-CDR, ce notamment à travers l'organisation de l'Exercice AMANI AFRICA II sur le terrain. Le Conseil **salue** par conséquent la confirmation des Communautés Economiques Régionales, des Mécanismes Régionaux (CER/ MR) ainsi que des Nations volontaires de participer à l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le terrain prévu à Addis Abeba et à Lohaltlha en Afrique du Sud du 19 octobre au 7 novembre 2015;
3. Le Conseil **félicite** la Commission, les Etats Membres, les CER/ MR et les partenaires de l'UA pour leur contribution à la réussite de l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le terrain ainsi que pour l'ensemble du processus d'opérationnalisation de la FAA-CDR. A cet effet, le Conseil **encourage** la Commission de poursuivre ses efforts visant à faciliter la réussite de cet Exercice;
4. **Décide** d'autoriser la tenue de l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le Terrain, exercice dont l'objectif est de valider la capacité de l'UA mandater, déployer et recourir à la FAA-CDR dans le cadre des opérations initiales et, par la suite, de conduire une opération complète et multidimensionnelle de soutien à la paix;
5. **Souligne** la nécessité de la mise à disposition de financements flexibles, prévisibles et durables pour la FAA-CDR à travers les contributions des Etats Membres et des partenaires de l'UA, y compris le recours aux contributions statutaires des Etats Membres des Nations Unies aux opérations de Paix de l'UA tel que cela a été demandé dans la Position Commune de

l'Afrique sur la Revue des opérations des Nations Unies adoptée par CPS lors de sa 502^{ème} réunion tenue le 29 avril 2015;

6. **Adresse son appréciation** à la République d'Afrique du Sud d'avoir accepté d'accueillir l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le Terrain, à la SADEC (Communauté de Développement des Etats d'Afrique Australe) en sa qualité de CER hôte, aux CER/MR ainsi qu'aux nations volontaires pour leur soutien à l'organisation de l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le Terrain, et pour l'opérationnalisation de la FAA-CDR. Le Conseil **adresse** également son appréciation aux partenaires et, plus particulièrement, à l'Union Européenne pour le soutien qu'ils apportent à cet Exercice;

7. **Attend** avec impatience la réussite du déroulement de l'Exercice de Formation AMANI AFRICA II sur le Terrain, tel que mentionné ci-dessus et, par la suite, l'organisation de la réunion du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sureté et la Sécurité prévue pour le dernier trimestre de 2015;

8. **Décide** de rester saisi de cette question.